

25 nov 2022 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 25 novembre 2022](#)

## Accord de coopération sur le partage des objectifs belges climat et énergie

Sur proposition de la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal Zakia Khattabi et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les trois régions relatif à certaines dispositions du partage des objectifs belges climat et énergie pour le début de la période 2021-2030 et au partage des revenus fédéraux de la mise aux enchères des quotas d'émissions pour les années 2015 à 2020 incluse.

Ce projet d'accord de coopération règle les éléments suivants :

1. La répartition des revenus issus de la mise aux enchères des droits d'émission pour les années 2021 et 2022 :

- pour la région flamande : 52,76 %
- pour la région wallonne : 30,65 %
- pour la région de Bruxelles-Capitale : 7,54 %
- pour l'Etat fédéral : 9,05 %

2. La répartition des revenus fédéraux issus de la mise aux enchères des droits d'émission pour les années 2015 à 2020 :

- pour la région flamande : 60.000.000 euros
- pour la région wallonne : 37.000.000 euros
- pour la Région de Bruxelles-Capitale : 10.000.000 euros
- pour l'Etat fédéral : 28.757.458 euros

3. La fixation de la contribution minimale de chaque partie contractante au financement climatique international pour les années 2021 à 2024 comprise :

	2021	2022	2023	2024
Région flamande	15.500.000 euros	16.500.000 euros	17.500.000 euros	18.500.000 euros

Région wallonne	8.500.000 euros	12.500.000 euros	14.500.000 euros	16.500.000 euros
Région de Bruxelles-Capitale	2.750.000 euros	2.750.000 euros	3.000.000 euros	3.000.000 euros
Etat fédéral	100.000.000 euros	100.000.000 euros	100.000.000 euros	100.000.000 euros

4. La fixation de la contribution de chaque partie contractante à la part de référence (13 %) en matière d'énergie produite à partir de sources renouvelables à partir de 2021 :

- pour la Région flamande : 25.211 GWh
- pour la région wallonne : 17.026 GWh
- pour la région de Bruxelles-Capitale : 879 GWh
- pour l'État fédéral : 8 360 GWh

Le Conseil des ministres a en outre approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération. Celui-ci est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à certaines dispositions du partage des objectifs belges climat et énergie pour le début de la période 2021-2030 et au partage des revenus fédéraux de la mise aux enchères des quotas d'émissions pour les années 2015 à 2020 incluse*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be